

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures quarante-cinq.

Le Conseil Municipal de la commune de Juscorps, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Corinne RIVET BONNEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames Catherine DECHAIINE, Corinne RIVET BONNEAU et Messieurs Michel AUJARD, Didier BLAUD, Dominique CHARENTON, Francis PIQUEREAU et Damien RIVET

Absents excusés : Mme Aurélie MORISSEAU et Mrs Sébastien GERON, Sébastien JORIGNE

Secrétaire de séance : Mme Catherine DECHAIINE

Membres en exercice : 10

Membres présents : 7

Membres votants : 7

VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le taux des taxes locales et le produit attendu des taxes votées soit de 90 165 € :

Taxe foncière bâtie	32.33 %
Taxe foncière non bâtie	57.58 %
Taxe habitation	13.16 %

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Francis PIQUEREAU, délibérant sur le compte administratif 2024 de la commune, dressé par Madame Corinne RIVET BONNEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2024 lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2023		99 911.37 €	42 858.22 €		42 858.22 €	99 911.37 €
Opérations de l'exercice 2024	244 079.91 €	271 761.59 €	21 231.25 €	47 032.49 €	265 311.16 €	318 794.08 €
TOTAUX						
Résultats de clôture 2024		127 593.05 € (excédent)	-17 056.98 € (déficit)			110 536.07 € (excédent)

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- 2) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024

Le Conseil Municipal :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2024
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que tout est conforme :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

- ↳ après avoir entendu et approuvé le compte d'administratif de l'exercice 2024
- ↳ statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Section	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture de l'exercice
Investissement	-42 858.22 €		25 801.24 €	-17 056.98 €
Fonctionnement	142 769.59 €	42 858.22 €	27 681.68 €	127 593.05 €

Restes à réaliser en investissement :

Dépenses	36 659.44 €
Recettes	10 992.50 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>Excédent global cumulé au 31/12/2024</u>	127 593.05 €
<i>Affectation obligatoire</i>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (/1068)	42 723.92 €
<i>Solde disponible affecté comme suit</i>	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	84 869.13 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Mme le maire présente le budget primitif 2025

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	123 104.76 €	70	Produits des services	19 480.00 €
012	Charges de personnel	93 500.00 €	73	Impôts et taxes	165 006.00 €
65	Charges gestions courantes	74 077.00 €	74	Dotations et participations	57 670.00 €

66	Charges financières	3 200.00 €	75	Produits gestions courantes	15 000.87 €
67	Charges exceptionnelles	500.00 €	76	Produits financiers	1.00 €
14	Atténuation de produits	1 200.00 €	042	Travaux en régie	3 000.00 €
68	Dotations aux provisions	700.00 €	002	Résultat reporté	84 869.13 €
023	Virement sect° à sect°	49 445.24 €	78	Provisions	700.00 €
	Total	345 727.00 €		Total	345 727.00 €

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
16	Remboursement emprunt	15 650.02 €	10	Dotations	44 273.92 €
21/23	Dépenses d'équipement	121 170.00 €	165	Cautions	550.00 €
040	Travaux en régie	3 000.00 €	021	Virement sect° à sect°	49 445.24 €
001	Résultat reporté négatif	17 056.98 €	13	Subventions équipements	62 607.84 €
	Total	156 877.00 €		Total	156 877.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif 2025 à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ☞ **Ecole** : réflexion à mener pour un abri dans le jardin
- ☞ **Rallye de régularité** : passage de voitures anciennes sur la commune le 10/05
- ☞ **Prochain conseil** : 15 mai

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Corinne RIVET BONNEAU

Le secrétaire de séance
Mme Catherine DECHAIINE